

## Chronique du mot juste

Pierre Beaudry

Volume 34, Number 1, 1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103571ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103571ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Beaudry, P. (1966). Chronique du mot juste. *Assurances*, 34(1), 65–69.  
<https://doi.org/10.7202/1103571ar>

# Chronique du mot juste

par

PIERRE BEAUDRY

**Voir à :** De Wezenbeek, en Belgique, Monsieur P. P. Collin me signale que dans ma chronique d'octobre dernier, j'avais employé cette tournure dans le sens de "s'occuper de", ce qui est un anglicisme (de: "to see to..."). Le Dictionnaire des difficultés de la langue française d'Adolphe V. Thomas confirme en effet que "voir à" signifie: "faire attention à" ou "veiller à". A Monsieur Collin, joffre mes remerciements, et je promets de "voir à" ne plus répéter cette faute!

65

**Véhicule moteur :** Ce barbarisme semble encore trop populaire chez nous et il y aurait lieu de rappeler qu'il est à la fois une traduction littérale de "motor vehicle" et une déformation de l'expression juste, qui est "véhicule à moteur". J'ai entendu certaines personnes défendre "véhicule moteur" sous prétexte que "moteur" peut être employé comme adjectif. Certes, on peut parler de nerfs moteurs et de centres moteurs (du cerveau) mais parce que l'adjectif en question s'applique alors à des choses qui impriment le mouvement. Or le mouvement n'est jamais imprimé par le véhicule mais, bien au contraire, par le moteur lui-même. Le véhicule ne fait que subir ce mouvement.

C'est avec une certaine déception que j'ai constaté que le dictionnaire Robert acceptait maintenant "véhicule automobile". Il me semble en effet que cette expression comporte au moins un soupçon de pléonasmisme car je ne connais de véhicule qui ne soit mobile et je trouve dans cette juxtaposition une répétition inutile. Si donc, par suite de l'usage populaire, "véhicule automobile" s'est imposé même au dictionnaire, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il soit de meilleure naissance que "véhicule à moteur". Pour ma part, je préfère de beaucoup l'image bien française de cette dernière appellation et je crois bien faire en la recommandant dans tous les cas où un choix peut s'exercer.

**En rapport avec :** Le mot "rapport" se prête à plusieurs excellentes locutions, dont voici quelques-unes:

**Avoir rapport à**, dans le sens de : concerner, intéresser, se rapporter à, regarder, toucher, avoir trait à.

**Par rapport à**, dans le sens de : en ce qui concerne.

**En rapport avec**, dans le sens de : qui convient à. Malheureusement, cette dernière locution est souvent employée, à tort, dans le sens de : "in relation to" lequel ne peut se traduire que par : "relativement à".

66 **Développements** : Les assureurs qui déclarent qu'il n'y a aucun *développement* à signaler, dans une affaire, encouragent à leur insu le développement outrancier d'un anglicisme de très mauvais aloi. Si l'on disait tout simplement qu'il n'y a rien de nouveau ? Dans d'autres cas, on pourrait aussi dire qu'on attend les événements, plutôt que les *développements*.

**Autos usagées** : Il fut un temps où les marchands de **voitures d'occasion** n'éprouvaient aucune gêne à étaler *Chars Usagés sur* d'énormes enseignes lumineuses. Aujourd'hui, un manufacturier nous offre encore à la télévision des *autos usagées*. Tout ce que je lui souhaite, c'est qu'à mesure que nous rapprenons la langue que ses semblables ont failli nous faire oublier, son message soit de mieux en mieux compris pour ce qu'il veut vraiment dire et que notre public se garde bien d'acheter des bagnoles qui auront servi à tel point que l'usure en soit la caractéristique prédominante.

**A l'effet que** : ne peut avoir pour effet de dire : "voulant que" ou "disant que" (comme dans : une entente à *l'effet que*).

**Expert après sinistres** : Voilà l'appellation qu'une compagnie de langue française a décidé d'imprimer sur les cartes de ceux de ses employés qu'on appellerait en anglais des "staff adjusters". Ne nous en effarouchons pas trop car ceci se défend bien, au point de vue de la langue. D'abord, les mots "expert" et "sinistre" ont déjà fait beaucoup de chemin dans notre langue des assurances depuis deux ou trois ans. À preuve, plusieurs courtiers parlent maintenant couramment d'experts et la plupart des compagnies importantes ont aujourd'hui un service des sinistres au lieu de leur ancien service (quand ce n'était pas un *département*) des *réclamations*. Nous ne sommes pas encore rendus au point où l'on pourra parler d'un expert tout court sans être obligé d'expliquer ce que l'on veut dire, mais ne nous décourageons pas car, en fait, *ajusteur d'assurances* a existé durant au moins cinquante ans avant qu'on trouve "d'assurances" superflu. Il serait bien aussi juste

de dire “**experts d’assurances**” mais tant que le substantif “expert” n’aura pas repris dans notre langue la place qui lui revient, et tant qu’il sera confondu avec le mot anglais *expert*, il y aura des gens qui refuseront de comprendre qu’il s’agit d’un homme qui fait des expertises. Quelqu’un avait déjà proposé “expert en sinistres”; ceci se buterait à la même opposition et de plus serait plutôt équivoque car le sinistre, c’est le fait dommageable lui-même, et autant donc vaudraient des tournures comme: expert en accidents, en incendie ou même . . . en cambriolage !

Je me permets de signaler, toujours parce que je déteste ce barbarisme, qu’*agent de réclamations* est consacré par la loi aux experts indépendants qui sont détenteurs d’un permis. Je me demande donc pourquoi, au détriment d’une langue qui a pourtant assez souffert sans cela, certaines compagnies, même canadiennes-françaises, appellent ainsi leurs employés et contribuent de ce fait à la dissémination de cette erreur<sup>1</sup>. Peut-être disparaîtra-t-elle à la fin, et peut-être qu’à la même occasion nous serons enfin débarrassés des *traverses de chemin de fer* et de la terminologie honteuse de la loi des compagnies, avec, parmi cent autres anglicismes, ses *corporations* qui n’ont rien de corporatif, ses *directeurs* qui sont des administrateurs, ses *officiers* qui sont encore moins militaires que Sancho Pança, et ses *comités exécutifs* qui n’exécutent que le français. Mais pour revenir à “expert après sinistres”, je crois que ce terme se justifie si l’on considère que le travail de ce genre de techniciens s’effectue sous forme d’expertises “après sinistres”. Un dernier mot: rien ne s’oppose à ce qu’on prétende qu’un homme est expert en une certaine matière car si l’usage a écarté le substantif de son origine, soit le mot “expérience”, ce décalage ne semble pas s’être produit pour l’adjectif et l’on peut donc aussi bien dire, comme d’ailleurs Larousse le cite, “un ouvrier expert”.

**Accounts executive :** Voilà un titre qui fait fort joli en anglais mais dont l’euphémisme présente un problème insoluble dès qu’il s’agit de le rendre en français. Les hommes en question ne sont en effet, dans notre langue, que des représentants (auprès des clients, si l’on y tient) sans qu’il s’ensuive que leur importance ou leur compétence soient de ce fait dépréciées.

**Autobus scolaire :** Le lecteur apprendra, évidemment avec plaisir, qu’il y a à Montréal une Mission Catholique Chinoise qui fait éga-

---

<sup>1</sup> Si “expert” leur répugne encore, pourquoi ne pas employer: “préposé au règlement des sinistres ?”

lement de l'apostolat en faveur de la langue française, et surtout, sans doute, à l'intention des autres propriétaires d'autobus qui transportent nos écoliers. Tout en félicitant cette Mission pour son initiative, j'aimerais en faire profiter tout le monde. D'abord, à l'avant des autobus qui servent à transporter les petits Chinois, on ne voit qu'un seul mot : **Ecoliers**. Ceci témoigne d'une heureuse conception de la perspicacité des Montréalais, étant donné qu'on les considère suffisamment avisés pour ne pas avoir à se faire dire qu'un énorme véhicule muni de banquettes est un autobus. Ensuite, on s'est gardé d'employer le mot "scolaire", probablement pour le réserver surtout aux choses qui ont trait à l'enseignement. A l'arrière de ces autobus on voit : "Défense de dépasser cet autobus quand il est arrêté", ce qui peut paraître insolite puisque l'on voit presque toujours sur les véhicules de ce genre : "Défense de dépasser cet (quand ce n'est pas *cette* !) autobus *quand arrêté*". Remarquons que même avec *cette*, "arrêté" est toujours au masculin, ce qui ne peut froisser personne vu que les partisans du féminin y trouvent aussi leur part. Quand on songe que des monstruosité semblables s'étaient tous les jours aux yeux de nos écoliers, n'y a-t-il pas lieu de se demander si l'on ne devrait pas envoyer ces derniers en Chine pour qu'ils y apprennent le bon français ?

**Place :** La langue française est redevable en premier lieu à Monsieur Zeckendorf d'un "cadeau" dont, dans tout autre pays, elle n'aurait su que faire, mais qui, chez nous, semble avoir été accepté avec un empressement des plus enthousiastes. S'il est concevable qu'au temps où le roman "Peyton Place" était si populaire, ce bâtisseur américain ait trouvé "Place Ville-Marie" fort élégant, il est quand même assez inquiétant de constater avec quelle facilité son exemple a été suivi par d'autres, pour finir par doter la deuxième ville française du monde, d'une multitude de pareilles places fortes de l'anglicisme. À l'allure où en vont les choses, ne soyons pas surpris de trouver, un beau matin, un énorme gratte-ciel en plein sur notre bonne vieille Place d'Armes. Il faut dire que si, jusqu'ici, elle a toujours été si nue de tout immeuble, la pœuvre, c'est qu'au temps où elle fut aménagée, on ne parlait que le français à Ville-Marie et que par conséquent tout le monde s'imaginait qu'une place se devait d'être un espace découvert. Même si nous possédons encore quelques dictionnaires désuets, tels que Larousse, ou Robert, ayons soin de les garder bien fermés à l'occasion de nos nouvelles constructions massives. Je crois toutefois que pour être logique et faire en sorte que notre langue soit

“vivante” on pourrait aller un peu plus loin dans la même veine et bien voir à (!) ce que, dès 1970, on érige des **parcs** de 40 ou 50 étages chacun. De la sorte, on pourrait en venir, d’ici 1980, à construire des **espaces**, un peu comme on bâtirait un **trou**.

Mais tenons-nous en à *place* au moins jusqu’à l’Expo ’67, pour n’avoir que cette brillante innovation à expliquer à ceux de nos visiteurs qui seront de culture française. Avec les anglophones, nous n’aurons pas de difficulté; il suffira de leur dire: “Come to my place” et eux, ils comprendront tout de suite. Peut-être aussi, leur langue en viendra-t-elle plus facilement encore à prendre la place de la nôtre, tout comme certains immeubles prennent de plus en plus la place de nos places!

69

Et pour stimuler cette évolution, pourquoi ne nommerait-on pas dès maintenant notre Hôtel de Ville *Place de la Ville*, notre cathédrale *Place de la Prière*, et l’immeuble de la Sun Life *Place du Soleil*? Après tout, n’est-il pas vrai que, tout récemment encore, nos tribunaux ont accordé à la *Corporation* (aïe!) Place Ville Marie une injonction interdisant à une autre compagnie d’utiliser le nom de “Place Ville Marie Shopping Centre”? Au cours de ce procès, dont seul un Molière aurait pu rendre la loufoquerie, les avocats de la *Corporation* (aïe! aïe!) avaient savamment démontré que ses lettres patentes consacraient l’appellation contestée au gratte-ciel qui lui appartient. Dommage qu’en présence de ces deux mères éplorées se disputant un enfant aussi manifestement illégitime, un Salomon n’ait jugé que ni l’une ni l’autre n’y avait droit! Je me suis aussi laissé dire que si *Place Radio-Canada* l’a emporté sur “**La Cité des Ondes**”, qui aurait pourtant été de l’excellent français, c’est que l’immeuble (sic) en question ne contiendra pas tellement des studios ou des transmetteurs, mais qu’il servira bien davantage à “abriter sous un même toit” (sic) tous les services administratifs de la société. Voilà qui explique bien: a) que lesdits services n’ont rien à voir à la diffusion (comme d’ailleurs il est permis d’en douter et b) qu’il n’y a rien comme une *place* pour mettre nos gens à l’abri des dangers de la refrancisation.

En terminant, rappelons à ceux qui affichent tant de respect pour “l’usage” — pourvu, semble-t-il, qu’il soit mauvais — que si cette attitude avait toujours prévalu, Montréal serait encore *Cité* et notre Régie des Alcools, l’affreuse *Commission des Liqueurs* d’avant notre révolution tranquille. À ces vaillants défenseurs de nos “coutumes” offrons une généreuse provision de hot dogs *stimés*.